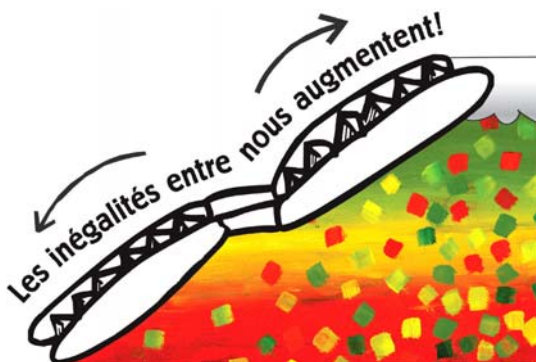




« La première dette, c'est le déficit humain »

Les mesures annoncées vs les mesures évoquées ou réclamées



La Loi visant à lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale, adoptée en décembre 2002 à l'unanimité par l'Assemblée nationale, prévoit une action permanente et continue en direction d'un Québec sans pauvreté. Elle impose de rejoindre d'ici 2013 les rangs des États industrialisés où il y a le moins de personnes pauvres. L'action du gouvernement depuis a comporté certaines avancées pour les familles. Celui-ci a malheureusement ordonné aussi de nombreuses mesures qui ont eu pour effet d'appauvrir les plus pauvres et de renforcer la discrimination, tout en contribuant à concentrer la richesse vers les plus riches. Avant de parler de régler la dette publique, il faut des principes d'action qui assureront que la façon de le faire n'augmentera pas ce déficit humain chronique et accumulé, une menace encore bien plus grande pour les générations présentes et futures. En plus, de tels principes seront bons pour l'économie : investir dans des dollars vitaux, c'est investir dans des

dollars locaux qui circulent plusieurs fois dans l'économie. Vous trouverez ci-dessous une liste de mesures évoquées publiquement en vue du budget 2006-2007, à lire du bas vers le haut. Elles sont groupées en fonction de leur impact sur les écarts. Au verso quelques indications les précisent. À vous de pointer ce document à partir des annonces du budget et de voir si le gouvernement a fait son travail.



Mesures qui augmentent les écarts entre riches et pauvres

- ☐ Réduction de la taille de l'État
- ☐ Partenariats privé-public
- ☐ Déréglementation et réduction des charges des entreprises
- ☐ Paiement de la dette
- ☐ Baisses d'impôts
- ☐ Tarifications

Mesures qui génèrent de l'égalité dans la société

- ☐ Respect et protection de l'environnement
- ☐ Conciliation travail-famille
- ☐ Développement des garderies
- ☐ Investissements en santé et en éducation
- ☐ Économie solidaire

Mesures qui réduisent les écarts en améliorant les conditions de base

- ☐ Équité salariale
- ☐ Financement du communautaire
- ☐ Application de la *Loi visant à lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale*
- ☐ Formation, insertion et accès à l'emploi
- ☐ Barème plancher (prestation de base garantie dans la loi couvrant les besoins essentiels)
- ☐ Logement social
- ☐ Exclusion des pensions alimentaires du calcul de l'aide sociale et de l'aide aux études
- ☐ Gratuité des médicaments prescrits à 12 000\$ de revenu et moins
- ☐ Appauvrissement zéro du cinquième le plus pauvre
- ☐ Réparation des reculs à l'aide sociale (demi-indexations de 2005 et 2006 et modifications au règlement)



Les mesures annoncées augmentent-elles ou réduisent-elles les écarts? Quel est leur impact sur les plus pauvres? À qui profitent-elles en premier?
Mettent-elles en application la Loi visant à lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale ?



☐ Réduction de la taille de l'État

Profite à qui n'a rien à gagner de la mise en commun des richesses pour le bien commun et de leur redistribution selon les besoins.

☐ Partenariats privé-public

A pour effet de transférer des actifs publics vers le secteur privé. Coûte plus cher ou cause des effets pervers parce qu'il faut générer des profits en plus des coûts pour des travaux et services qui pourraient être dispensés sans rechercher un effet lucratif.

☐ Déréglementation et réduction des charges sociales et fiscales des entreprises

Déjà bien avancé. Beaucoup réclamé par le patronat. Mesures à effet aléatoire. Défait la solidarité fiscale et sociale. Pas clair que ça maintient ou crée des emplois ou que ça améliore les conditions de travail. Risque en fait de provoquer le mouvement contraire. Approche «percolateur», par le haut, sans garantie d'impact au bas de l'échelle.

☐ Paiement de la dette

Opération de marketing alarmiste commencée à l'automne 2005 avec le *Manifeste des lucides*. Présenté comme une façon de préserver l'héritage des générations futures. Le problème ? Cibler une telle priorité, sans principe préalable engageant le Québec à réduire les écarts entre riches et pauvres dans sa gestion des finances publiques, risque de conduire à des mesures augmentant les écarts. **La première dette, c'est le déficit humain chronique.** Annonce dans le discours inaugural du 14 mars 2006 d'un projet de loi sur le paiement de la dette et d'un Fonds des générations. À surveiller dans le budget.

☐ Baisses d'impôts

Le gouvernement a dans ses promesses des baisses d'impôt de 5 G\$ sur cinq ans. Augmente directement les écarts. N'a d'effet que sur qui paie des impôts et avantage les plus hauts revenus. Les baisses d'impôt cumulatives depuis 2000 ont un impact récurrent de plus de 4 G\$ par année en revenus de moins pour l'État.

☐ Tarifications

Il faut de bons revenus pour préférer payer directement pour les garderies, les routes, les soins de santé, au lieu de cotiser ensemble.

☐ Respect et protection de l'environnement

Le gouvernement parle de développement durable. Résistera-t-il à l'accaparement des ressources naturelles par des intérêts privés ?

☐ Conciliation travail-famille

Impacts sur le milieu de l'échelle. Évolution souhaitée des modes de vie en lien avec les améliorations récemment apportées au congé parental.

☐ Développement des garderies

Les garderies à 5\$ par jour sont passées à 7\$. Le nombre de places reste insuffisant. Le fédéral veut plutôt donner de l'argent aux parents.

☐ Investissements en santé et en éducation

Nécessité de maintenir des programmes universels. Mieux vaudrait maintenir l'accessibilité dans le régime public que de favoriser des solutions dans le privé.

☐ Économie solidaire

Crée de l'emploi, des services et des entreprises collectives dans une approche transformatrice de l'«économie au service des personnes et des communautés». Suppose le maintien du secteur public.

☐ Équité salariale

Il est grand temps que ça se règle.

☐ Financement du communautaire

Crée de l'emploi, des services et des organisations dans une approche non marchande de l'activité humaine. Renforce les communautés et les personnes au bas de l'échelle. Développe le pouvoir citoyen, les solidarités, les sécurités et la cohésion.

☐ Application de la loi 112

Un Québec sans pauvreté va supposer de trouver comment déplacer plusieurs milliards \$ du PIB pour qu'ils circulent à partir du bas de l'échelle. À viser d'abord : la couverture des besoins essentiels. Le comité consultatif nouvellement nommé aura-t-il les moyens de remplir correctement sa mission et de mener les consultations nécessaires ?

☐ Formation, insertion et accès à l'emploi

Zone de contradiction entre l'éthique officielle du travail et une approche de contrôle social qui crée des écarts entre chômeurs récents et de longue durée. Nécessaire, mais attention aux programmes à effets pervers. Suppose de changer la philosophie inefficace du tout à l'emploi pour faire confiance au potentiel des personnes et les soutenir.

☐ Barème plancher

Réduit les écarts. Couvre des besoins essentiels à découvert et réduit de graves déficits humains. Assure une sécurité de base. Est réinvesti à mesure dans l'économie locale. Approche progressive possible. Suppose la pleine indexation des prestations.

☐ Logement social

Crise du logement qui perdure et s'aggrave. Mesure favorisant le bas de l'échelle qui crée de l'emploi aussi dans la construction. Investissement toujours insuffisant malgré les promesses.

☐ Exclusion des pensions alimentaires du calcul de l'aide sociale et de l'aide aux études

Prévu par la loi 112 mais à un niveau non précisé. Il faut en finir complètement avec cette discrimination : la fiscalité ne comptabilise pas dans le revenu d'un parent la pension alimentaire versée pour un enfant, mais l'aide sociale, elle, la déduit de la prestation du parent après le premier 100\$, ce qui en prive l'enfant.

☐ Gratuité des médicaments prescrits

Acquis perdu en 1998, pour les personnes à l'aide sociale sans contraintes sévères à l'emploi ou recevant le supplément de revenu garanti, sans compensation dans leur revenu du montant de la franchise. Droit réinstauré dans le budget 2005-2006 pour les personnes âgées, mais pas à l'aide sociale, où on attendra que la nouvelle politique du médicament fasse ses frais. Préviend des problèmes de santé graves. Ne coûterait que 70 M\$ à assurer pour toutes les personnes ayant moins de 12 000 \$/an. Ne pas le faire entraîne des coûts humains et de santé plus grands pour l'ensemble de la société. Résistance incompréhensible du gouvernement précédent. Engagement encore non tenu du présent gouvernement. Préjugite aigüé.

☐ Appauvrissement zéro

Maintient le pouvoir d'achat des plus pauvres. Empêche d'empirer. Réinvesti illico dans l'économie locale.

☐ Réparation des reculs à l'aide sociale

Il faut verser les 57 M\$ nécessaires pour établir, rétroactivement au 1^{er} janvier 2005, la pleine indexation des prestations d'aide sociale et verser les 88 M\$ nécessaires pour annuler les modifications pénalisantes au règlement de l'aide sociale de janvier 2005.

Tant que les besoins essentiels ne sont pas couverts dans les protections sociales, on condamne des gens à vivre dans le rouge, en marge du reste de la société.

Objection aux mesures qui mettent des gens dans le rouge. Oui aux mesures qui font avancer vers un Québec sans pauvreté.

